



Sabbat des Sorcières - Ellezelles (Wallonie Picarde - Belgique)

MARCHE FEERIQUE & FANTASTIQUE

24 JUIN 2023 de 14 h 00 à 21 h 00

**Bulletin de participation d'ambulant (à renvoyer avant le 5 juin 2023) à :**  
**sabbatdellezelles@gmail.com**

(pour ceux qui n'auraient pas d'adresse mail : Sabbat des Sorcières, Rue Crimont, 7A - 7890 Ellezelles (Belgique))

Artisanat ou Producteur de

.....  
.....  
.....

*(Détaillez ici la nature de vos produits)*

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... N° : .....

Code postal : ..... Localité : ..... Pays : .....

Téléphone (**obligatoire**) : .....

Adresse mail : .....

Page Facebook : OUI / NON → .....

Je réserve donc un emplacement de ..... m (*longueur*) x **3 m** (*profondeur max.*)

Avez-vous déjà participé à notre événement ? OUI \* NON

Remarque ou souhait éventuel(le) (*qui sera adressé/e aux membres du comité*) :

.....  
.....

Je verse la somme de **25 €** avant le 5 juin 2023 au  
**N° IBAN BE95 7320 5136 2258 : SORCIERES d'ELLEZELLES,**  
en mentionnant « **Ambulant Sabbat 2023 + nom** ».

Au-delà du 5 juin, la participation après acceptation et signature du contrat sera de **40 €**

**(Attention que votre nom corresponde bien à celui de l'inscription !)**

Je certifie le bon état de fonctionnement de mon installation.  
En aucun cas, je n'engagerai la responsabilité des organisateurs lors d'un éventuel  
accident avec mon matériel.

Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation (voir page suivante)  
et en accepte le contenu intégral.

Date et Signature :



## Sabbat des Sorcières - Ellezelles (Wallonie Picarde - Belgique)

### MARCHE FEERIQUE et FANTASTIQUE

24 JUIN 2023 de 14 h 00 à 21 h 00

#### Réglementation (document à garder par l'ambulant)

- 1) Chaque ambulant doit compléter et renvoyer le contrat de la page précédente **avant le 5 juin 2023** à l'adresse mentionnée en haut du bulletin. Au-delà du 5 juin, la participation est majorée à 40 euros.
- 2) Suite à des travaux au centre du village qui le rendront inaccessible et insécurisé, le marché et les animations se dérouleront exceptionnellement cette année aux abords de l'administration communale à la rue Saint-Mortier 14.
- 3) L'installation de l'échoppe se fera **entre 12 h 00 et 14 h 00** aux abords de l'administration communale suivant les instructions des placeurs désignés. Le démontage se déroulera à partir de 21 h. **Possibilité de disposer cette année d'un espace vert pour les ambulants qui auraient une tonnelle spécifique à installer.**
- 4) Nous ne fournissons pas de mobilier, ni de tonnelles.
- 5) L'électricité fournie suffit uniquement pour les petits frigos et l'éclairage. L'ambulant doit se munir de rallonges électriques en suffisance.
- 6) Le paiement de la somme de participation vaut pour inscription. (Pour plus de facilité et si c'est possible, le comité demande à l'ambulant de se présenter avec sa preuve de paiement bancaire lors de son arrivée).  
Veillez à bien renseigner votre nom lors du versement bancaire.
- 7) Les organisateurs se réservent le droit de refuser les ambulants qui se présentent le jour même sans s'être inscrits au préalable et/ou sans avoir payé leur emplacement.
- 8) Les organisateurs peuvent refuser une inscription n'ayant pas de rapport avec la thématique du marché. Si jamais vous ne conveniez pas aux standards de la fête et que les organisateurs se voient alors obligés de refuser votre participation alors que vous aviez déjà fait votre versement, notre comité s'engage à vous rembourser. Ne sont pas acceptés comme stands : produits alimentaires tels que fast-food, pains garnis, stands exclusifs de boissons, etc...
- 9) Chaque artisan s'engage à respecter la vente exclusive de ses produits mentionnés sur son inscription.
- 10) Par respect pour l'environnement, chaque marchand est tenu d'emporter tous ses déchets.
- 11) La musique en rapport avec la fête uniquement est autorisée, mais les frais de Sabam (droit d'auteurs) sont à votre charge.
- 12) Les membres du comité (et les visiteurs !) apprécieront particulièrement les efforts vestimentaires des ambulants dont les habits évoqueront l'époque médiévale ou des personnages fantastiques/féériques.
- 13) Le comité ne rembourse pas le paiement de l'emplacement si l'ambulant ne se présente pas le jour des festivités (sauf annulation de l'activité par le comité organisateur).

Concernant un éventuel hébergement, adressez-vous à :

- La Maison du Pays des Collines au 068/54.46.00 ou par mail : [info@pnpc.be](mailto:info@pnpc.be)  
Ou sur le site <http://sorcières.eu/hebergements.html>
- Les informations que nous récoltons ici (nom, prénom, coordonnées) ne sont pas utilisées dans des buts commerciaux, et nous sommes soumis aux normes relatives au RGPD.

N° de contact le jour de l'événement uniquement: 0499/10.50.65

Adresse du jour : Rue Saint-Mortier 14 - 7890 ELLEZELLES